



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 / 11 / 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lise MATTIAZZO, Maire

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4

Étaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. MARCHAIS Michel, Mme LABOUBEE Marie-Josée Mme GAGNIER Séverine, M. AUDARD Stéphane, M. SAUVEZIE Dominique, Mme GUINET Danielle,

Étai(ent) absent(s) avec procuration(s) :

Étai(ent) absent(e) excusé(e)

Mme FER Dorothée, Mme FOURTON Rénata, Mme POUMIROU Katia, M. NAVARRE Samuel

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. AUDARD Stéphane

<u>Date de convocation</u> 18/11/2019
--

OBJET

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 14 octobre 2019.

Délibérations

- 2019 – 11 – 25 / 01 – Relais 4G – validation du bail Orange.
- 2019 – 11 – 25 / 02A – Demande de Dotation Equipement Territoires Ruraux (D.E.T.R) – Mise en place bâche Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).
- 2019 – 11 – 25 / 02B – Demande de Subvention – Conseil Départemental – Mise en place bâche Défense Extérieure Contre Incendie (DECI)

Informations - Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Approbation du compte rendu de la séance du 14 octobre 2019.

Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ Délibération N°2019 - 11 - 25 / 01 – Relais 4G – validation du bail Orange.

Madame le Maire présente le bail pour l'implantation d'une antenne relais de radiotéléphonie Orange, 3 impasse du frêne,

Elle rend lecture du bail pour la location d'une partie de la parcelle A 2426 pour l'implantation d'un relais composé :

- d'un pylône treillis d'une hauteur de trente mètres support d'antennes orange,
- d'une armoire technique située au pied du pylône,
- de câbles nécessaires au bon fonctionnement de ces équipements. L'emprise de cette installation serait d'environ 36 m²,

Le loyer annuel lié à l'occupation de ce terrain a été fixé à 2 000 € nets pour la période prenant effet à la date de signature du bail. Le présent bail est consenti pour une durée de 12 ans.

Il sera renouvelé de plein droit par période de 6 ans, sauf dénonciation par l'une des parties.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ÉMET un avis favorable sur les termes du bail à intervenir entre la société ORANGE et la commune de Bussac-Forêt relative à la mise à disposition d'une emprise de 36m² nécessaire à l'implantation d'un relais de téléphonie mobile sur la parcelle communale cadastrée A 2426,
- AUTORISE Madame le Maire à signer le présent bail.

Madame le Maire indique que le projet d'acquisition et de mise en place de bâches Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), pourrait bénéficier de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020.

Selon l'avant-projet définitif, le montant des travaux est estimé à : **38 316,00 €H.T** avec le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	sollicité	47 895.00 €	28 737.00 €	60.00 %
DSIL				
Réserve parlementaire				
Conseil départemental	sollicité	47 895.00 €	9 576.00 €	20.00 %
Conseil régional				
Autres (à préciser)				
Sous-total			38 316.00 €	
Autofinancement				
Coût HT			38 316.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents

- Accepter le plan de financement ci-joint
- De déposer la demande de subvention maximum au titre de la DETR 2020 pour la mise en bâche Défense Extérieure Contre Incendie (DECI)
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier
- D'inscrire cette dépense au budget 2020

➤ **Délibération N°2019 - 11 - 25 / 02B – Demande de Subvention – Conseil Départemental – Mise en place bâche Défense Extérieure Contre Incendie (DECI).**

Madame le Maire indique que le projet d'acquisition et de mise en place de bâches Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), pourrait bénéficier de subvention de 20% du Conseil Départemental.

Selon l'avant-projet définitif, le montant des travaux est estimé à : **38 376,00 €H.T** avec le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subventions ou à défaut le courrier de demande				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	sollicité	47 970.00 €	28 782.00 €	60.00 %
DSIL				
Réserve parlementaire				
Conseil départemental	sollicité	47 970.00 €	9 594.00 €	20.00 %
Conseil régional				
Autres (à préciser)				
Sous-total			38 376.00 €	
Autofinancement				
Coût HT			38 376.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents

- Accepter le plan de financement ci-joint
- De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention pour l'acquisition et la mise de bâches Défense Extérieure Contre Incendie (DECI)
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier